



XXIII^e
CONGRÈS
FÉDÉRAL NATIONAL

11-14 JUIN
2019

RÉSOLUTION TRÉSORERIE

Le 23^{ème} Congrès de la Fédération Force Ouvrière Communication, réuni à Marseille, félicite et remercie les trésorières et trésoriers pour leur travail quotidien, souvent ignoré mais indispensable, au plus près des adhérents.

Il préconise, conformément à nos statuts, la transmission trimestrielle des cotisations et la clôture N-1, au plus tard fin février, de chaque année comptable.

Selon nos statuts la Commission de Contrôle doit se tenir au minimum deux fois par an. Conformément à la loi du 20 août 2008, qui a rendu obligatoire la publication des comptes, le site fédéral www.focompta.fr permet, à qui le souhaite, de les consulter librement, de manière exhaustive.

Le Congrès prend acte du crédit d'impôt de 66% sur les cotisations, qui bénéficie désormais à tous nos adhérents. Cet avantage fiscal doit nous permettre de promouvoir l'adhésion FO COM auprès de nos futurs adhérents une opportunité que nous devons mettre en exergue afin d'aider à la syndicalisation.

Le prélèvement automatique, gage de simplification pour nos syndicats, contribue à pérenniser notre gestion saine et efficace. Le Congrès propose la mise en place d'un échéancier annuel pour les adhérents prélevés.

La synergie entre les syndicats et la Trésorerie Générale facilite l'action de tous.

La fiche de contact adhérent, à disposition sur le site fédéral www.fo-communication.fr / Accès Militants / Syndicats / Trésorerie, permet de se tenir au courant de toute modification de la situation de l'adhérent et doit être envoyée au moins une fois par an.

Le passage en dispositif de fin de carrière ou en retraite reste un moment de rencontre avec nos adhérents afin de maintenir le contact et établir avec eux une relation pérenne. Sans cette démarche, le risque est grand de voir démissionner de nombreux camarades dans ces situations.

Les Délégués renouvellent leur confiance à la Trésorerie Générale tant pour la formation des nouveaux trésoriers et trésoriers adjoints que pour le rappel constant, à tous, des principes fondamentaux de comptabilité et de gestion des cartes et timbres.

La commande du matériel doit s'effectuer sur le site de la Confédération, afin d'avoir la validation des Unions Départementales et de notre Fédération. Les timbres doivent être pris dans le département de travail de l'adhérent. Notre représentation dans les UD et à la Confédération est un engagement nécessaire pour nos syndicats et la Fédération.

Les délégués demandent la tenue d'une Commission de Trésorerie qui sera constituée d'au moins un trésorier ou trésorier adjoint par Région afin d'étudier l'impact de l'augmentation de la cotisation et du placement des timbres pour les salariés.

Le Congrès recommande une augmentation annuelle égale, à minima, au coût de la vie, basé sur l'indice INSEE

La Fédération œuvrera au sein de la confédération pour mettre place une réflexion sur la dématérialisation des cartes et timbres. Cette évolution allègera le travail des trésoriers, dynamisera l'image du syndicat et participera à la sauvegarde de l'environnement.

La base de données de nos adhérents fait l'objet de travaux qui n'ont pas totalement abouti au résultat escompté. Le Congrès mandate la Trésorerie Générale pour qu'elle concrétise le projet initial, dans le but, notamment, de faciliter la relation entre les Syndicats locaux et la Fédération, chaque Syndicat local ayant la maîtrise de sa gestion.

En conclusion, fort de nos adhérents et de nos militants, pour garantir l'indépendance et le développement de notre organisation, le Congrès appelle tous les personnels, à adhérer à la Fédération Force Ouvrière de la Communication.

Adoptée par 26 voix pour et 1 abstention.